

POLIGNY URBANISME

# Ce que sera la commune dans 15 ans

Le conseil municipal examine, ce vendredi 6 juillet, le plan local d'urbanisme, le document qui remplace l'ancien plan d'occupation des sols. Ce dernier date de 1982 et a connu huit modifications.

## ■ Arrêté ce vendredi 6 juillet

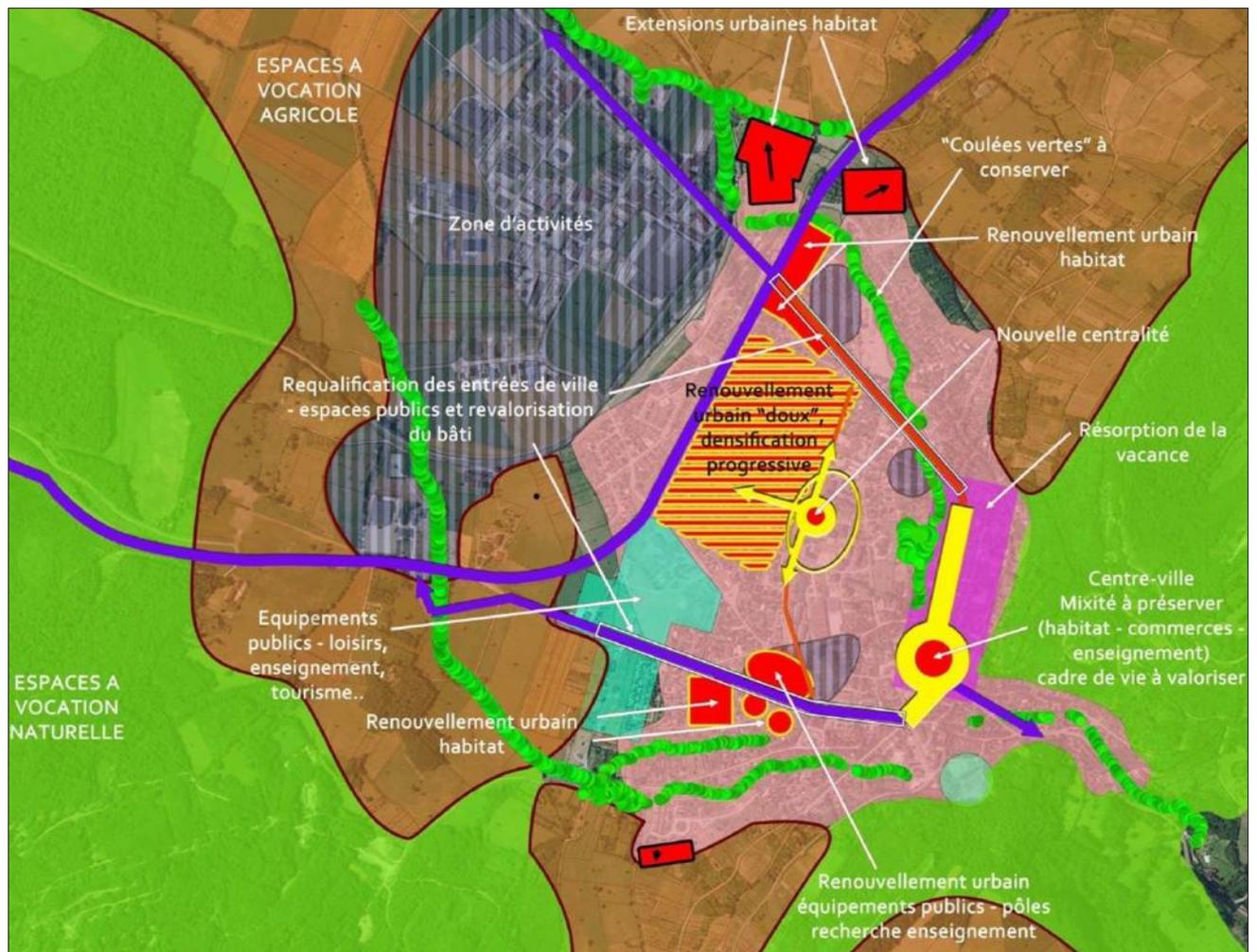
Les élus du conseil municipal vont arrêter, vendredi 6 juillet, le plan local d'urbanisme (PLU) et dresser le bilan de la concertation. L'ancien plan d'occupation des sols (POS) de 1982 a connu au total huit modifications. Aujourd'hui, les évolutions réglementaires et démographiques rendent nécessaire sa révision en PLU. Ce document d'urbanisme est un outil d'aménagement du territoire qui découpe une commune en différentes zones. Il détermine les différentes zones (habitats, activités économiques, sportives, culturelles). Il répond à différentes questions, par exemple, que peut-on construire ? Où peut-on construire ?

## ■ Poligny à l'horizon 2030

Christophe Ruellan, du cabinet Jura habitat de Lons-le-Saunier, a exposé ce que pourrait être Poligny à l'horizon 2030. Dominique Bonnet, le maire, a complété cet exposé. Un phénomène général de forte perte d'habitants a été constaté ces vingt-cinq dernières années à Lons-le-Saunier et Dole. Poligny, moins touchée, n'a pas été épargnée. C'est pourquoi est posé l'objectif de maintenir la population à 4 700 Polinois en 2030.

## Une enquête publique en novembre

En novembre 2016, une enquête publique sera ouverte. Elle sera annoncée par de grandes affiches jaunes. L'approbation finale du PLU aura lieu en janvier 2017.



■ Infographie DR

## ■ Des constructions de logements

Pour cela, il faut construire et réhabiliter des logements. Ainsi, dix appartements locatifs seront construits par l'OPH à proximité de la piscine. Cent vingt à cent trente logements du centre-ville devront être réhabilités d'ici quinze à vingt ans. Cent à cent vingt logements devront être construits vers la route de Dole dans ce même laps de temps. L'idée, c'est de densifier en raison des limitations de surface constructible. Poligny doit faire avec les zones AOC, les terrains de Solvay et une géologie naturelle compliquée.

## ■ Des projets structurants

Poligny verra l'ouverture d'un magasin Biocoop. Peut-être à l'emplacement de l'ancien Shoppi. À la place du stade Bonotte devrait être bâtie une nouvelle Maison du comté. La communauté de communes du pays de Grimont va

créer des chemins piétons et des pistes cyclables. À plus long terme, la ville prévoit une salle de sport sur l'emplacement du champ de foire en priorité mise à disposition pour l'Enil et le lycée, mais les Polinois y auront également accès le cas échéant. Une rénovation du théâtre est également envisagée dans les cinq à dix ans. Enfin, le projet touristique de Center Parcs a été intégré à la réflexion.

## ■ Le développement économique

Les fromageries Vagne et Juramonts devraient étendre leurs zones d'affinage vu le succès du comté. Enfin, quatre hectares de zone industrielle à caractère environnemental sont prêts à la vente et quinze hectares prêts à être aménagés. « Nous sommes tranquilles pour quinze à vingt ans avec cet espace ».

Au sein de la région nouvellement créée, Poligny et Dijon sont et doivent rester deux grands pôles agroalimentaires.

## La station d'épuration est en fin de vie



■ Photo Renaud LAMBOLEZ

La station d'épuration de Poligny-Tourmont est à refaire. Elle a plus de trente ans. Le maire Dominique Bonnet rappelle que les rejets de cette station sont régulièrement analysés. Mais, tout en étant qualitatifs, ces résultats d'analyse peuvent être améliorés. Par ailleurs, il a été constaté il y a quelques jours une présence de traces blanches. Le coût de cet incident supporté par la ville de Poligny est chiffré à 30 000 euros. Une autre question est posée, à savoir comment traiter les boues liquides ? Trois réponses sont possibles. Tout d'abord, des épandages sur les terrains agricoles peuvent être pratiqués mais ne sont pas envisageables sur les terres d'appellation d'origine protégée. De plus, il n'existe pas de centre de traitement des boues dans le Jura. Le système de lagunage (végétation, roseaux, etc.) existe également, mais ne peut être prévu que dans les communes de plus petite taille, non sur Poligny. Enfin, le système qui est envisagé est la déshydratation par centrifugation, à savoir, la séparation des phases liquide et solide, du fait de leur densité, par accélération centrifuge dans un bol dans lequel tourne une vis.